

la Religion, les Loix de nous vous récusons & vô-
Justice, le devoir de nô- tre Conseil, nous ne nous
tre Ministère, nous im- y fions pas, nous espérons
posent l'obligation de trouver plus de faveur au-
faire à V. M. la même près des Parlemens, dont
prière que le grand saint nous avons déjà séduit les
Leon adressa à l'Empereur Avocats.

Theodose, & de la supplier avec instance, qu'un Jugement notoirement invalide ne soit pas mis en exécution; que toutes choses demeurent dans la même situation qu'elles étoient auparavant, & qu'un Evêque âgé de plus de 80. ans, qui se trouve condamné par une Sentence & par un Jugement visiblement nul, ne soit pas traité comme un homme proscrit, & qui n'a plus aucune ressource; mais qu'il ait la liberté de poursuivre sa Cause, selon le cours ordinaire des Tribunaux.

Quels troubles, SIRE, Les beaux sentimens
ne seroient pas à crain- d'amour, de charité &
dre, si l'on exécutoit ce de concorde de ces Mes-
Jugement? Combien sieurs! Pour sauver un
d'Evêques, combien de Evêque condamné par ses
Fideles seroient persua- Juges, ils déchirent 15.
dez que les Loix de l'E- Evêques & 30. Députez
glise, aussi-bien que les du second ordre, qu'ils ac-
regles de l'équité ne leur cuserent d'être aussi notoi-
permettroient pas de rement prévaricateurs,
traiter comme interdit, que leur Jugement est no-
un Evêque condamné de toirement invalide. La
la sorte, ni de reconnoî- belle concorde, d'enseigner
tre ceux qui au préjudi- aux Diocésains de l'Evê-
ce des liens sacrés qui l'u- que interdit, de mépriser
nissent à l'Eglise, & qu'un les censures & de faire
Jugement notoirement schisme!
invalide ne peut dissoudre, s'ingéreroient malgré
lui dans l'administration de son Diocèse.

Pour